



# Visa Direct

## FAQ sur les risques et la conformité

### Les données incluses dans le message de paiement répondent-elles aux exigences réglementaires des émetteurs ?

Les transactions Visa Direct OCT contiennent un ensemble de données sur l'expéditeur, le destinataire, les entités intermédiaires, l'objet et le cas d'utilisation. Il peut y avoir des exigences supplémentaires sur certains marchés, par exemple, l'objet du paiement. Les vérifications du système dans VisaNet refusent ou rejettent certaines transactions qui ne contiennent pas les données requises. Les émetteurs sont seuls responsables de leur conformité aux lois et règlements applicables.

### Quels sont les contrôles de transaction mis en place par Visa pour répondre à ses propres exigences de conformité ?

- Filtrage des sanctions sur certaines transactions.
- Limites de transaction par défaut et de vitesse.
- Les émetteurs sont seuls responsables de leur propre conformité aux lois et règlements applicables.

### Quels sont les outils à la disposition des émetteurs qui acceptent les transactions de crédit originales (OCT) de Visa Direct (explication de la vitesse de Visa Net et des contrôles de valeur) ?

- Inclusion de données sur l'expéditeur, le destinataire, les entités intermédiaires, la finalité et le cas d'utilisation accompagnant l'OCT. Chaque transaction peut ne pas contenir toutes les données mentionnées précédemment, veuillez vous référer aux guides publiés pour des informations exactes.
- Limites de transaction et de vitesse configurables par l'émetteur sur les OCT.
- Les émetteurs peuvent souscrire au score de dépistage des sanctions de Visa accompagnant les OCT de transfert de fonds transfrontaliers. Les émetteurs doivent toujours consulter et faire approuver par leurs équipes internes de conformité les contrôles et processus de filtrage des sanctions et sont seuls responsables de leur propre conformité aux lois et réglementations applicables. Les contrôles de conformité facultatifs et les outils et services de gestion du risque sont fournis uniquement pour la commodité des émetteurs et Visa ne donne aucune garantie à leur égard ou à l'égard de leurs résultats.
- Les émetteurs peuvent s'abonner à un rapport consolidé des champs de données sur la lutte contre le blanchiment d'argent dans les PTOM de transfert de fonds transfrontaliers.

### Un émetteur peut-il demander le blocage de certains pays à haut risque ?

Veuillez consulter votre représentant Visa pour obtenir des informations - à titre exceptionnel, il est possible de bloquer certains pays à haut risque s'ils ne correspondent pas à la tolérance au risque de l'émetteur.

### Si l'émetteur n'a pas mis en place un système de filtrage pour les cartes, peut-il rejeter les OCT ou se prévaloir du score de filtrage Visa ?

Chaque émetteur doit évaluer ce qui est suffisant en fonction de ses propres politiques de risque et de contrôle. Les OCT transfrontaliers sont un paiement entrant dans la banque, comme les paiements transfrontaliers entrants via SWIFT ou ACH. Visa vous suggère fortement de communiquer avec vos équipes internes chargées des contrôles de la lutte contre le blanchiment d'argent et des sanctions pour les transferts SWIFT et ACH entrants, car ces équipes sont généralement parfaitement au courant des exigences réglementaires relatives à l'acceptation des paiements transfrontaliers entrants. Vos équipes internes chargées de la conformité et du droit peuvent fournir des conseils sur les contrôles supplémentaires qui pourraient être nécessaires pour s'aligner sur les politiques de risque et de contrôle existantes des banques. Les contrôles de conformité facultatifs et les outils et services de gestion du risque sont fournis uniquement pour la commodité des émetteurs et Visa ne donne aucune garantie à leur égard ou à l'égard de leurs résultats. Les émetteurs sont seuls responsables de leur propre conformité aux lois et règlements applicables.

### Visa a-t-elle des limites systématiques ?

- Visa applique des contrôles de valeur et de vitesse par défaut aux OCT Visa Direct.
- Les émetteurs peuvent utiliser les contrôles de transaction et les limites de vitesse de l'OCT de l'émetteur de Visa pour fixer leurs propres limites personnalisées qui seront ensuite contrôlées par VisaNet. Les émetteurs peuvent fixer des limites pour les transferts d'argent transfrontaliers et les transferts non monétaires, par nombre et par montant, pour des périodes de 1, 7 et 30 jours. Les limites de l'émetteur doivent être égales ou supérieures aux limites minimales de VisaNet. Les émetteurs qui souhaitent fixer leurs propres limites de vitesse doivent consulter leur représentant Visa.

### Quelle est la procédure d'approbation des programmes originaux ?

- Les transactions Visa Direct sont initiées par les acquéreurs Visa, qui ont fait l'objet d'un examen de diligence rigoureux et sont liés par les Règles Visa, y compris les exigences de conformité aux lois et règlements applicables en matière de blanchiment d'argent dans leur juridiction.
- Visa effectue une diligence raisonnable sur chaque nouveau programme Visa Direct pour ses propres besoins de contrôle interne des risques, y compris, mais sans s'y limiter, une diligence raisonnable appropriée sur les processus de connaissance du client (KYC) et de vérification des sanctions pour les nouvelles entités émettrices de transferts de fonds.
- Visa tient les acquéreurs responsables de la diligence raisonnable en ce qui concerne les programmes d'origine Visa Direct. Visa effectue également sa propre diligence raisonnable à des fins internes sur les programmes et les participants de Visa Direct. Seuls les BIN d'acquisition ayant des programmes d'émission approuvés peuvent émettre des OCT et les acquéreurs approuvés ne peuvent émettre que des types de transactions approuvés. Les nouveaux programmes doivent soumettre un formulaire d'information sur le programme (PIF) qui comprend des informations sur :
  - Portée géographique du programme : national ou transfrontalier, pays de destination cibles.
  - Détails du programme : Business Application Identifier (BAI), canaux d'accès, sources de financement.
  - Conformité : Détails de la licence, KYC et vérification de l'utilisateur, politiques AML, vérification des sanctions.
  - Contrôles des risques : Limites de transaction, contrôles de vitesse.
- Le PIF s'est également engagé auprès du commerçant/acquéreur à respecter :
  - Les lois et règlements locaux (étatiques, fédéraux et étrangers, le cas échéant).
  - Les règles de Visa et le guide de mise en œuvre globale des OCT.
  - Les exigences concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ainsi que la surveillance et la déclaration des activités suspectes.
- Le PIF est examiné par les services de conformité AML/Sanctions, de risque de règlement de crédit, de produit et, si nécessaire, par les services juridiques et de risque de marque.
  - Les secteurs fonctionnels doivent donner leur approbation avant qu'un programme puisse être mis en œuvre.
  - Visa effectue une évaluation des risques au cours du processus d'examen et les programmes qui ne correspondent pas à l'appétit de Visa pour le risque ne sont pas approuvés.
- Les émetteurs sont seuls responsables de leur propre conformité aux lois et règlements applicables.

### Visa assure-t-elle un suivi après la mise en œuvre ?

Visa effectue un contrôle approfondi de la conformité des OCT après leur mise en œuvre et travaille avec les commerçants et les acquéreurs pour corriger les problèmes de conformité, y compris, au besoin, la suspension ou la résiliation des programmes en cas d'absence continue de réponse ou de non-conformité.

